

COMPTE RENDU DE RÉUNION

(version préliminaire)

19 décembre 2017

Comité de vigilance de Complexe Enviro Connexions (CEC)

Réunion spéciale du 19 décembre 2017 (18 h) au bureau de CEC

3779, chemin des Quarante-Arpents, Terrebonne, QC, J6V 9T6

Objectifs : À l'aide d'une présentation assistée par ordinateur (PowerPoint), présenter aux membres du Comité de vigilance le projet de poursuite d'exploitation du LET (section sud-ouest du secteur nord) et les grandes lignes de l'étude d'impact sur l'environnement à réaliser en lien avec ce projet. Écouter les questions et commentaires des membres, puis apporter des réponses.

Personnes présentes :

Membres du Comité de vigilance (ordre alphabétique) :

- Ghislain Bélanger, Ville de Repentigny
- Sylvain Crevier, représentant des citoyens, Ville de Charlemagne
- René Cyr, Comité des citoyens de la Presqu'île-Lanaudière (Repentigny)
- Pascal Dubé, Ville de Mascouche
- Marc Léger, Ville de Terrebonne
- Renaud Lemieux, représentant des citoyens, Ville de Terrebonne
- Marie-Claude Perron, MRC de L'Assomption
- Céline Remili, Communauté métropolitaine de Montréal

Membres du personnel de CEC et consultant :

- Jean-Marc Viau, CEC
- Michèle-Odile Geoffroy, CEC
- André Chulak, CEC
- Frédéric Bertrand, CEC
- Mathieu Langlois, WSP

Personnes absentes :

- Bernard Boudreau, Ville de Charlemagne
- François Cormier, Consortium Écho-Logique
- Nadine Gosselin, MRC de L'Assomption (remplacée par Marie-Claude Perron)
- Daniel Pilon, MRC des Moulins
- Geneviève Rivard, Ville de Terrebonne (remplacée par M. Marc Léger)

QUESTIONS (Q) / RÉPONSES (R)

Q1 Quelle sera la durée du projet ?

R1 La fin des années 2020 est visée. La date exacte n'est pas connue, elle sera fonction de la quantité de matières résiduelles qui sera enfouie (en termes de tonnage).

Q2 Quel est le tonnage des matières résiduelles qui est enfoui dans le secteur nord jusqu'à présent, et qui le sera jusqu'à 2019 (fin du décret) ?

R2 Le tonnage estimé entre 2004 et 2019 sera de 18,8 millions de tonnes.

Q3 Comment expliquer / justifier le tonnage d'enfouissement demandé pour le projet, soit 9,52 millions de tonnes) ?

R3 Il est en lien avec le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM). Le PMGMR stipule que le LET de CEC à Terrebonne soit disponible pour répondre à la demande. Le MDDELCC a contribué à l'élaboration du PMGMR de la CMM.

Q4 Est-ce que le projet d'agrandissement est lié à d'autres projets, par exemple en matière de biométhanisation ?

R4 Non, le projet à l'étude concerne seulement l'agrandissement du LET. Ce projet s'inscrit dans la continuité des opérations dans un secteur pour lequel des études d'impact sur l'environnement ont déjà été réalisées.

Q5 Comment se passe la gestion post-fermeture du projet, quel encadrement s'applique ?

R5 Il existe désormais au MDDELCC un comité spécialement dédié à la gestion et au contrôle des activités de post-fermeture applicables aux lieux d'enfouissement techniques. Le gouvernement évalue notamment les coûts de gestion de fermeture.

Q6 Combien de temps durent les activités de post-fermeture ?

R6 30 ans.

Q7 Quand auront lieu les activités de préconsultation ? Et dans les parties prenantes identifiées, qui participeront (élus, professionnels) ?

R7 C'est actuellement en planification. Les activités débiteront à la mi-janvier 2018. Toutes les personnes interpellées par le projet sont appelées à participer, autant les élus que les professionnels.

Q8 Est-ce que le site du projet recevra des boues ?

R8 Oui, mais la réception et la gestion des boues sont très encadrées. Il y a des ratios à respecter, et différentes techniques doivent être utilisées (ex : neutralisant d'odeurs). De plus, des contrôles sont faits à la source, par exemple à l'usine d'épuration de la Ville de Montréal.

Q9 Est-ce que le BAPE participera à la démarche ?

R9 Des représentants du MDDELCC, lors d'une réunion antérieure du comité de vigilance, ont mentionné que le BAPE participera à la démarche. Toutefois, cette décision revient ultimement au Ministre.

Q10 Que prévoyez-vous déposer dans votre projet à l'égard du système de plaintes ? Est-ce que des changements seront apportés au système actuel ? Est-ce possible d'avoir une meilleure implication du MDDELCC à l'égard du système actuel de gestion des plaintes ?

R10 Dans le cadre de l'étude d'impact sur l'environnement, les participants peuvent faire des représentations auprès du MDDELCC afin d'optimiser le système de plaintes. Pour ce qui est du système en place chez CEC, il est prévu qu'il demeure le même.

MOT DE FERMETURE

André Chulak, de CEC, mentionne que le fichier PowerPoint présenté sera disponible bientôt sur le site web de CEC dans sa partie dédiée au projet à l'étude. Les membres du Comité seront avisés par courriel lorsque le document sera en ligne. Entretemps, la présentation sera envoyée par courriel.

FIN DE LA RÉUNION À 19h30

Compte rendu rédigé par : Mathieu Langlois, WSP.